

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT**

ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

L'inscription est annuelle avec facturation trimestrielle :

1. Informations tarification sur le site du lycée dans l'onglet « la vie au lycée », rubrique « restauration ».
2. 1^{er} trimestre : septembre / décembre.
2^{ème} trimestre : janvier / mars.
3^{ème} trimestre : avril / juin.
3. Les forfaits sont modulables : 2, 3, 4 ou 5 jours.

A l'inscription, votre enfant est systématiquement inscrit sur **5 jours**. Il vous appartient, dès que vous aurez connaissance de l'emploi du temps, de **choisir le forfait** que vous souhaitez en remplissant le formulaire qui sera remis à la rentrée. Ce choix devra nous parvenir impérativement **avant les congés de Toussaint**.

Les modifications de jours ou de forfait ne seront plus possibles en cours de trimestre mais envisageables d'un trimestre à l'autre sur demande écrite de la famille avant la fin du trimestre.

Attention :

- **Sans précision de votre part, votre enfant est systématiquement inscrit pour un forfait cinq jours.**
- **Nous ne contrôlons pas si vos enfants mangent ou non à la cantine. Les repas non pris sont facturés.**

Contrôle d'accès à la demi-pension par système électronique de reconnaissance du contour de la main. Enregistrement à la rentrée scolaire.

Je soussigné(e).....

demande **l'inscription de mon enfant :**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe à la rentrée :

Vu et pris connaissance

Date :

Signature :



**MODALITES D'INSCRIPTION AU SERVICE DE
RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT**

**Pour déjeuner au lycée durant l'année scolaire 2016/2017, votre
enfant doit obligatoirement être inscrit à la demi-pension
Au plus tard le 31/08/2016.**

Pour cela, vous devez remplir le **formulaire d'inscription** et le rapporter avec les **documents** listés ci-dessous :

VOUS ETES ALLOCATAIRE CAF :

Vous devez transmettre à l'établissement un des trois documents suivants :

- L'attestation restauration scolaire Caf envoyée par la caisse d'allocations familiales.
- L'attestation de paiement de la CAF.
- L'attestation du quotient familial de la CAF.
-

VOUS N'ETES PAS ALLOCATAIRE :

Vous pouvez calculer votre quotient familial sur le site de la Région Ile-de-France : www.iledefrance.fr/equitables et éditer l'attestation que vous remettrez à l'établissement accompagnée des pièces justificatives obligatoires suivantes :

- **photocopie de l'intégralité du dernier avis d'imposition 2015** du foyer.
 - Concubinage et PACS : si l'avis d'imposition n'est pas commun, les deux avis d'imposition distincts.
 - Garde alternée : l'avis d'imposition de celui qui inscrit l'enfant.
- **photocopie de l'intégralité du livret de famille.**
- **photocopie des prestations familiales du dernier mois.**

**ATTENTION : VOTRE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET AU MOMENT DU DEPOT.
SANS CES DOCUMENTS LE TARIF MAXIMAL SERA APPLIQUE.**

VOS REVENUS NE VOUS PERMETTENT PAS DE BENEFICIER D'UNE REDUCTION

Cadre réservé à l'administration

OBSERVATIONS :

